**7846 Résumé**

Ce projet de loi vise à transposer en droit national la directive 2019/789 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2019 établissant des règles sur l’exercice du droit d’auteur et des droits voisins applicables à certaines transmissions en ligne d’organismes de radiodiffusion et retransmissions de programmes de télévision et de radio, et modifiant la directive 93/83/CEE du Conseil.

Cette directive, appelée « directive SATCAB 2 », poursuit trois objectifs :

1. appliquer le principe du pays d’origine à certains services en ligne des stations radio et de télévision ;
2. introduire de nouvelles dispositions relatives à la retransmission de programmes de radio et de télévision à l’aide d’autres moyens que le câble ;
3. définir des règles pour l’emploi d’œuvres ou d’autres contenus protégés moyennant le processus technique de l’injection directe.

Sa transposition en droit luxembourgeois exige de modifier et de compléter la troisième partie de la loi modifiée du 18 avril 2001 sur les droits d’auteur, les droits voisins et les bases de données.